

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 529

DE LYON

Samedi 26 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSCRITS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

ABONNEMENTS : Lyon et départements limitrophes, 5 fr. 10 fr. 20 fr. Autres départements, 6 fr. 12 fr. 24 fr. Etranger (Union postale), 8 fr. 16 fr. 32 fr.

LE DRAME DE CLUSES - CONDAMNATION DES CRETTEZ

FAITS DU JOUR

Le jury d'Annecy a rendu son verdict sur le drame de Cluses. Les six ouvriers ont été acquittés. Michel, Jean et Marcel Crettez ont été condamnés à un an de prison; Henri Crettez à huit mois. La partie civile obtient 12,700 francs de dommages-intérêts.

La Chambre a discuté hier matin le budget des affaires étrangères. Le soir elle a continué la discussion des interpellations sur la grève de Marseille.

Les ouvriers des arsenaux de Brest ont repris le travail. La grève générale a échoué.

C'est au conseil des ministres d'aujourd'hui qu'il sera statué sur les incidents du 153^e d'infanterie.

M. Syveton comparaitra devant les assises de la Seine au commencement de décembre. Il sera défendu par M^e Henri Robert.

ralement pour la Savoie, dont la plupart sont originaires. Quatre-vingt-dix sont encore en fonctions. Quarante ont succombé; et, sur ces quarante décès, on trouve le nombre effrayant de vingt-neuf décès par tuberculose.

Sur les cent dix ayant regagné leur pays, un certain nombre ont abandonné la profession pour raisons de santé. Plusieurs, une vingtaine au moins, paraissent avoir été atteints de tuberculose.

Bref, de ces renseignements, communiqués au congrès d'hygiène d'Arras par les docteurs Henri Bioc et A.-F. Piquet, il résulte que, chez les porteurs de l'Hôtel des Ventes, la proportion des décès par tuberculose, dépasse de beaucoup celle des professions les plus exposées à cette affreuse maladie; elle atteint 72 0/0.

Remarquablement robustes, infiniment plus sobres que beaucoup d'autres, vivant d'ordinaire dans des locaux sains et bien aérés, allant presque tous pendant la morte-saison faire une cure d'air dans les montagnes, en Savoie, ils réussissent d'excellentes conditions de résistance. Et cependant, ils fournissent au fleau un contingent exceptionnel.

Il faut bien en conclure que c'est en allant chercher à domicile les mobiliers provenant de phisiques, en les maniant pour la vente, en allant les livrer aux acheteurs, en respirant la poussière des salles où on les a exposés, que les porteurs contractent l'infection. Et si le simple manquement de ces meubles, de ces objets, est à ce point dangereux, quel danger n'offrent-ils pas pour les acheteurs qui les emportent chez eux, qui vivent au milieu d'eux et qui s'en servent journellement? Ces mobiliers deviennent de véritables véhicules à microbes; ils transportent de maison en maison les germes morbides, et, partout où ils séjournent, créent un nouveau foyer de contagion tuberculeuse.

Depuis quelques années, les commissaires-priseurs, instruits d'un si grave péril, font procéder d'office à la désinfection des mobiliers qu'ils savent provenir de phisiques. Mais, dans la plupart des cas, ils ignorent cette provocation fâcheuse; et leurs efforts, si louables qu'ils soient, ne peuvent donner que des résultats imparfaits.

A quoi cela tient-il? Nous l'avons indiqué plus haut: à ce que, par une incroyable aberration, la loi, qui prescrit la déclaration et rend la désinfection obligatoire pour des maladies relativement bénignes comme la rougeole, a négligé ces sages précautions pour la tuberculose, c'est-à-dire pour l'affection qui, elle seule, fait plus de victimes que toutes les autres réunies!

Or, on ne lutera avec quelque succès contre un pareil fléau qu'en le poursuivant partout où il peut se tapir, et en l'empêchant par tous les moyens possibles de se propager.

Il y a, à cet égard, dans la loi une lacune désastreuse.

Il est absolument nécessaire de la réparer. La tuberculose doit figurer au premier rang des maladies où la déclaration est exigée, où la désinfection est obligatoire. Tous les objets provenant d'un phisique doivent être soumis à une épuratoire forcée; et, pour ceux qui n'ont pas de valeur, la destruction par le feu serait encore préférable.

Depuis quelques années de louables efforts sont faits pour lutter contre la tuberculose. Les médecins cherchent le vaccin qui préservera du mal terrible, ou le remède qui pourra l'enrayer. Des progrès notables ont été accomplis; pris à temps, un tuberculeux peut aujourd'hui être sauvé. Nous avons, en outre, les sanatoriums édifiés en partie par la générosité publique où les malades trouvent un traitement scientifique et rationnel.

Nous en avons vu plusieurs partir pour Hauteville, dans les montagnes de l'Ain, dans un état presque désespéré et revenir dans la voie de la guérison. Encourageons toutes les œuvres et toutes les initiatives qui ont pour but de lutter contre la tuberculose: nous ferons acte de bienfaiteurs de l'humanité.

René RAPPEL.

LA TUBERCULOSE

Chaque époque a son fléau. Le moyen-âge avait la lèpre hideuse qui sévissait à l'état épidémique et faisait de nombreuses victimes, la peste dont l'histoire nous a gardé les recits terrifiants des ravages accumulés; la petite vérole qui frappait un peu partout et défigurait à jamais ses victimes, si elle ne les emportait pas dans la tombe. Et le choléra? Ce n'est point encore si vieux que cela! Mais toutes ces maladies ont été éteintes ou singulièrement atténuées. Seule, la tuberculose reste, aussi meurtrière que jamais.

Quoi que la rend si redoutable, c'est ce caractère éminemment contagieux, que les médecins obstinés dans leurs errements, ont pendant si longtemps nié et que tous à présent sont unanimes à proclamer.

La où un phisique a vécu, là où sa maladie s'est développée, là enfin où la mort lui a fermé les yeux, tout est souillé, contaminé, tout est un agent de propagation; les objets qui lui ont servi, le lit où il a expiré, le mobilier de la chambre qu'il habitait, les draps, les tentures, tout enfin.

Raulin, en 1708, déclare que, de son temps, en Provence, des qu'un pulmonique était reconnu comme tel, on marquait son lit, ses draps, son linge, tous ces objets à son usage personnel. Des qu'il était mort, on enlevait les meubles de sa chambre, on grattait les murs et les cloisons; on ne se servait plus de son linge ni de son lit; souvent on les brûlait. Quant aux tentures et aux tapisseries, on les exposait au grand air pendant une année.

En 1770, un arrêt des magistrats de Nancy fit brûler le mobilier d'une femme morte de la poitrine. Cet usage était établi en Espagne, en Portugal, en Languedoc. La loi obligeait même les parents à faire une déclaration, quand le malade semblait arrivé au dernier période du mal.

Enfin, un édit du roi de Naples, Ferdinand IV, promulgué en 1782, prescrivit l'isolement des phisiques et la déclaration obligatoire; il indiqua toute une série de procédés de désinfection très minutieux et il prononça, en cas d'infraction, les pénalités très sévères, qui vont jusqu'à trois ans de galère pour les malades, jusqu'à six mois de prison ou dix ans d'exil pour les médecins.

La pratique actuelle est bien loin de cette prudence et de cette sévérité. La loi, en effet, ne range pas la phthisie parmi les maladies contagieuses à déclaration obligatoire. Aussi le linge, les vêtements, les meubles d'un phisique peuvent-ils être donnés ou vendus sans la moindre désinfection.

Cependant, tous ces objets offrent une contagiosité redoutable. On peut le démontrer directement par des expériences probantes. On en a également une preuve indirecte, mais non moins convaincante, dans la mortalité par tuberculose qui sévit d'une façon terrible dans la corporation des porteurs de l'Hôtel des Ventes de Paris.

C'est, cependant, une corporation qui est l'objet d'une sélection particulière. Le nombre de ses membres n'est que de quatre-vingt-dix. On n'est admis à en faire partie qu'après avoir satisfait au service militaire et avant trente ans révolus. Les charges ne se transmettent qu'avec l'agrément des autres porteurs et après une enquête sérieuse. Physiquement, ces hommes sont tous des athlètes. Au moral, leur honnêteté est proverbiale.

Depuis vingt ans, deux cent quarante porteurs se sont succédés à l'Hôtel des Ventes. Cent dix ont quitté Paris. zéng-

INFORMATIONS

LES CONVENTIONS FRANCO-ANGLAISES

La commission sénatoriale relative aux conventions franco-anglaises (Terre Neuve, Maroc et Siam), réunie sous la présidence de M. Bérthelot, a commencé la discussion générale du projet de loi.

Elle entendra le ministre des affaires étrangères mardi.

LES BOUILLEURS DE CRU

Le groupe des bouilleurs (de gauche) s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Paul Meunier.

Le président a fait connaître au groupe qu'il avait reçu, depuis la dernière séance, un nombre considérable de pétitions et de réclamations, émanant de petits producteurs d'alcool de toutes les régions de la France.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Lucien Cornet, Devais, Péro, Louis Martin, Vazille, Jaumery, Codet, le groupe a arrêté les deux résolutions suivantes:

1^o Le groupe poursuivra l'abrogation immédiate de toutes les dispositions de la loi de finances de 1903 qui concernent les bouilleurs de cru. (Proposition de M. Lucien Cornet);

2^o Le groupe poursuivra une réforme immédiate des lois, règlements et pratiques de la régie pour mettre fin à des vexations qui finiront par revivifier les populations républicaines (proposition de M. Devais).

Le groupe a décidé enfin qu'avant toute intervention dans le Parlement, une tentative de conciliation serait faite auprès du gouvernement. La prochaine séance du groupe aura lieu mardi.

M. SYVETON EN COUR D'ASSISES

Paris, 25 novembre.

La chambre des mises en accusation réunit cet après-midi, sous la présidence de M. Bonnet, conformément aux réquisitions du procureur général, rendu un arrêt de renvoi de M. Syveton devant la cour d'assises pour violence et voies de fait sur un magistrat de l'ordre administratif, en vertu des articles 228 et 232 du code pénal.

Le procès aura lieu devant la cour d'assises de la Seine, dans la première quinzaine de décembre, qui sera présidée par M. le conseiller Bertulot.

M^e Henri Robert défendra M. Syveton.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 25 novembre.

Dans la séance qu'il a tenue ce matin au ministère du commerce, sous la présidence de M. Hurteau, le conseil supérieur du travail a poursuivi l'examen des dérogations qui peuvent être indispensables d'apporter à l'obligation du repos hebdomadaire.

L'amendement suivant, présenté par MM. Isaac, Honoré et Potin, a été adopté par 23 voix contre 22:

« Dans les magasins de vente au détail fermés le dimanche, le repos hebdomadaire pourra être réduit à 30 heures. »

Trois amendements présentés, le premier par M. Touron, le second par M. de Montgolfier, le troisième par MM. Lefèvre et Martin, avec une addition de M. Fontaine et tendant à suspendre le repos hebdomadaire dix ou quinze fois par an dans un certain nombre d'industries et de commerces, ont été successivement écartés.

L'Echec de la Grève des Ports

LA SITUATION A BREST

Brest, 25 novembre.

Un millier d'ouvriers se sont réunis ce matin à sept heures, à la Bourse du travail, puis en groupe, précédés du drapeau rouge de leur syndicat et chantant des airs révolutionnaires, ils se sont rendus à la porte de Torville, par laquelle ils ont pénétré dans le port de guerre.

Des mesures d'ordre avaient été prises à l'intérieur du port de guerre. Les ouvriers sont entrés par la petite porte de côté, un par un. Aucun incident ne s'est produit. Le conseil d'administration du syndicat jaune avait, par suite de la cessation de la grève, adressé un appel à ses membres pour les engager à ne pas se grouper ce matin et à entrer individuellement dans le port de

NOTES POLITIQUES

ET MÊME LEUR SILENCE !...

Si ça continuera? Mais certainement! Le dossier Guyot de Villeneuve contient 18.000 fiches. Inlassablement les journaux de l'opposition en publieront des séries chaque matin, que commentent les journaux du soir. Il faut que chaque intéressé soit renseigné sur l'impudence avec laquelle un ministère, qui s'en vante aujourd'hui, a fait espionner et surveiller les officiers de l'armée française.

N'oubliez pas que, lorsqu'on pousse un peu les gens du bloc sur le chapitre de la délation, ils protestent de la pureté de leurs intentions: Nous ne recherchons que les manifestations extérieures et publiques. Nous n'espionnons jamais la vie privée des fonctionnaires.

Voilà ce qu'ils disent. Heureusement qu'on n'est pas forcé de les croire!

Vous n'avez qu'à lire attentivement les fiches émancipées des dossiers de M. Guyot de

guerre. Il a remercié les autorités et la municipalité qui avaient pris hier les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail et a fait connaître à la municipalité que plusieurs ouvriers, frappés et blessés mercredi matin, en entrant dans le port de guerre, ont été dirigés les uns sur l'hôpital maritime, les autres reconduits à leurs domiciles.

Le conseil d'administration s'est offert pour faire connaître à la municipalité les noms des blessés. La préfecture maritime a Brest publie le communiqué suivant: « Tous les ouvriers sont au travail. On ne signale pas de manquants. »

Avant de reprendre le travail, les ouvriers des arsenaux se sont livrés à une dernière manifestation. Ils ont parcouru les rues en chantant des airs révolutionnaires et en criant: « A bas Pelletan ! »

A Lorient, la reprise du travail est à peu près complète. L'attente est prochaine au sujet des poudreries qui avaient fait grève.

A CHERBOURG

Cherbourg, 25 novembre.

Dans sa séance d'hier soir, le conseil du syndicat a décidé de ne pas prendre part au mouvement de la grève. Il a demandé à la fédération de la marine d'envoyer un délégué de chaque port pour régler pacifiquement le conflit avec le ministre de la marine.

Les Délégués scandinaves à Paris

Paris, 25 novembre.

Un grand nombre de délégués scandinaves ont employé leur matinée à visiter Paris sous la conduite de cinq guides de la Skandinavisches-Lote.

Les cinq groupes ont parcouru les grands boulevards et les principales artères de la ville. A midi, ils ont été reçus à dîner chez MM. d'Estournelles, de Labatut, Mezier, Baudin, Baugulier, Biraud, membres du groupe parlementaire de l'arbitrage.

Cette après-midi, les délégués ont visité les monuments où ils ne doivent pas être reçus officiellement, tels que le Panthéon, les musées du Louvre et du Luxembourg, etc. Quelques-uns d'entre eux, invités par les parlementaires du groupe français pour l'arbitrage, assistent à la séance de la Chambre.

LA SANTÉ DE M. ROUVIER

Paris, 25 novembre.

Nous pouvons annoncer que M. Maurice Rouvier, ministre des finances, dont la longue indisposition était due aux suites très douloureuses de l'opération d'un calcul et avait provoqué de sévères complications, est aujourd'hui à peu près rétabli.

Le ministre se présentera, affirme-t-on dans son entourage, lundi devant la Chambre. M. Rouvier est décidé, ce jour-là, à suivre la discussion du projet d'impôt sur le revenu et à soutenir son projet, mais... il ne posera pas la question de confiance pour son adoption.

La Délation dans l'Armée

M. Bernardin blâmé

Paris, 25 novembre.

M. Bernardin, juge de paix à Pont-A-Mousson, vient d'être l'objet d'un blâme de la part de la chancellerie, pour s'être compromis dans les affaires de délation.

Ce blâme lui a été adressé conformément à l'avis exprimé par ses chefs.

Les Incidents du 153^e de Ligne

Paris, 25 novembre.

Après avoir conféré avec le général de Lacroix, gouverneur de Lyon, le général Camps et le colonel de Fraguier, le ministre de la guerre a décidé de porter la question des officiers délateurs devant le conseil des ministres qui se tiendra demain.

La mesure prise à leur égard ne sera connue qu'après la séance du conseil de demain.

Nouvelle Protestation

Tunis, 25 novembre.

M. Callat, vénérable honoraire de la Loge la Nouvelle Carthage, désigné sur les listes publiées par la presse parisienne comme ayant fourni des renseignements sur les officiers, écrit aux journaux pour déclarer sur l'honneur qu'il n'a jamais fourni de renseignements sur qui que ce soit.

Il a joints à sa lettre comme vénérable de pièces relatives à des renseignements de la nature de ceux incriminés et il n'en a jamais transmis.

La Question de M. Grosjean

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, vient d'adresser la lettre suivante à M. Grosjean, député du Doubs:

Paris, 25 novembre.

Monsieur le député,

Vous m'avez fait part de votre intention de me questionner prochainement au sujet du rôle de certains fonctionnaires de l'enseignement dans l'envoi à M. Vadezard de fiches relatives aux officiers.

J'ai déjà eu l'occasion, il y a dix jours, de répondre à une question que vous m'avez posée vous-même sur le même sujet. Après les explications que j'ai fournies, j'estime n'y avoir lieu d'accepter une question nouvelle.

Veuillez agréer, etc. J. CHAUMIÉ.

Un Avocat Délateur

Le F. Bédarride

Paris, 25 novembre.

Après les magistrats délateurs, voici le tour des membres du barreau.

Les fiches qui nous publions ci-dessous émanent de M^e Bédarride, avocat à Marseille. On remarquera que l'avocat délateur ne ménage pas plus les protestants que les catholiques:

Robert, colonel de gendarmerie, Douteux. 15 décembre 1902.

Hugel, chef d'escadron, major au 5^e hussards, à Marseille.

Jésuite dans toute l'acceptation du mot. Ne monte jamais à cheval. Aurait l'intention de demander le recrutement de Toulon. Détesté de ses subordonnés.

Très religieux avec affectation antigouvernementale absolue. S'en débarrasser serait urgent. 8 août 1903.

Jacques, lieutenant-colonel hors cadres, recrutement de Marseille. Réactionnaire. 6 mai 1904.

Jausaud, commandant au 3^e d'infanterie, Marseille-Digne. A demandé sa mise à la retraite. Réactionnaire, mais fort brave homme. 6 mai 1904.

Pelletier, commandant au 3^e d'infanterie, Marseille-Digne. Catholique non pratiquant. Réactionnaire. Le Gros, lieutenant-colonel du 3^e d'infanterie. Réactionnaire et catholique convaincu. Durand, colonel, 3^e d'infanterie. Ne pratique d'une façon apparente aucune religion. Républicain sincère aux idées libérales.

Bouté, commandant au 3^e d'infanterie: D'une complète indifférence au point de vue religieux; quoique réactionnaire, n'hésiterait pas à obéir à une réquisition de l'autorité civile parce qu'il craindrait trop pour son avancement. Profondément hostile à toute idée libérale. Dol, commandant au 3^e d'infanterie: Réactionnaire convaincu et catholique pratiquant. A des idées très arrêtées et passe son temps à regretter la suprématie du pouvoir civil. Dangereux et fort capable de dissimulation. Régiment sans camaraderie. Le colonel étant protestant, petit à petit le régiment se peuple d'officiers de cette religion. A eux toutes les faveurs, au détriment des autres. Pour réussir au 55, il faut donc être protestant ou fervent catholique, comme le lieutenant Lepintre. Ce lieutenant se fit remarquer, l'année dernière, par un discours religieux prononcé sur la tombe d'un soldat mort à Saint-Chamas. Ce discours lui valut huit jours d'arrêts. En les lui transmettant d'une main, le colonel lui serrait la sienne de l'autre, pour le féliciter. Malheureusement, les officiers inférieurs, pour plaire au colonel, suivent son exemple et il n'y a de bon que ce que font les officiers protestants.

Coutillan, colonel du 14^e d'infanterie (Marseille-Nice): Officier très actif et très vigoureux. Très brutal, avec le physique et les manières d'un maigreur. Esprit rétrograde, opposé à toute réforme. Fanatique de mouvements, d'ordres serrés et particulièrement du manquement d'armes. Exagérât les prescriptions de la théorie. Etait arrivé à avoir un régiment d'automates, ce qui lui valut les félicitations de M. le général Metzinger, commandant le corps d'armée.

Professe des opinions antirépublicaines. A une fille religieuse, laquelle est allée dans un couvent d'Italie, lors de la suppression des congrégations en France. A toujours chez lui un séminariste soldat comme précepteur de ses enfants. A une jeune femme, licenciée ès-lettres à dix-neuf ans et bachelier en droit, au moment où il allait être appelé pour son année de service, fit demander chez le colonel si l'accepterait comme précepteur. Il lui fut répondu qu'on avait retenu un séminariste.

LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 25 novembre.

La Chambre tient une séance ce matin à neuf heures, sous la présidence de M. Etienne, pour discuter le budget des affaires étrangères.

A neuf heures vingt, M. Etienne ouvre la séance, pendant que les députés présents se comptent du doigt et se numérotent: 20, 21, 25, 27, 30!

M. Anthime Ménard proteste contre le petit nombre des députés. Il demande que sa protestation figure à l'Officiel.

M. de Dion s'associe à cette protestation et s'en va.

Le calme se rétablit pourtant parmi les deux douzaines d'honorables et M. Etienne donne lecture d'une lettre de M. d'Estournelles de Constant, élu sénateur de la Sarthe, par laquelle il se désiste de son mandat de député.

MM. Combes et Delcassé arrivent au banc du gouvernement.

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Delafosse parle le premier dans la discussion générale du budget des affaires étrangères. Son discours est une vive critique du rapport de M. Dubief et par suite de la politique du gouvernement auquel il reproche avec éloquence son intolérance religieuse.

L'orateur qualifie la rupture des relations avec le Vatican d'hérésie diplomatique. Il prend ensuite la défense des œuvres catholiques en Orient, dont il fait un grand éloge.

M. Denys Cochin, qui succède à M. Delafosse, fait l'historique très applaudi de notre protectorat en Orient et, aux applaudissements de l'opposition, il reproche au président du conseil sa singulière théorie de politique extérieure exprimée dans un journal juif autrichien.

M. Denys Cochin: Vous ne servez pas la France, monsieur le président du conseil. Votre dédain pour tout ce qui est chrétien est une injustice qui me blesse et me meurt.

Ah! messieurs, nous sommes bien contradictoires en France. Hier vous votez le budget des cultes et demain vous refusez de l'avancement à un officier religieux; et vous, monsieur le rapporteur, vous nous traitez comme les Kurdes traitent les Arméniens. Poursuivons, nous sommes des chiens de chrétiens! (Vifs applaudissements à droite.)

Je ne veux pas faire M. Delcassé soldate d'une telle politique. Il représente ici la politique du grand homme d'Etat, M. Waldeck-Rousseau. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Combes, président du conseil: Il est de mode de s'étonner qu'en un cabinet formé des représentants des divers groupes de cette Chambre, il y ait eu des divergences sur les idées générales. Ce n'est une nouveauté pour personne. Je viens donc répondre à MM. Delafosse et Denys Cochin en mon nom personnel.

Le président du conseil essaie de justifier sa politique antireligieuse à l'extérieur, il

affirme que Rome, sachant l'intention du gouvernement de dénoncer le Concordat, veut nous enlever le protectorat en Orient.

M. Combes: La République ne doit pas avoir que des rapports de police avec les Eglises. Elle doit cependant, comme les autres pays, exercer son protectorat sur ses nationaux à l'étranger. Je ne permets d'être incrédule n'en déplaise à M. Delafosse, sur la valeur et l'efficacité de notre rôle de protecteur séculaire en Orient et en Extrême-Orient. D'où vient que nous n'avons pas en Extrême-Orient le premier rang dans le commerce? Nous ne venons qu'en quatrième ordre. Le missionnaire ne travaille que pour sa fol. Comment voulez-vous qu'un profit matériel puisse se glisser dans une âme toute emplit de visions spirituelles? Ce n'est pas un blâme que j'émetis. C'est une simple constatation. C'est donc surtout par l'idée qu'on s'en fait que vaut notre prestige et notre protectorat en Orient. On est peu sensible à l'autorité morale qui ne s'appuie pas sur la force matérielle. Je n'ai jamais refusé notre protectorat à nos nationaux au Levant. J'ai même mieux que nos écoles fussent dirigées par des laïques, mais ils sont trop rares.

Gardons-nous, messieurs, des anachronismes. Personne ne peut, ni ne doit se faire illusion sur notre politique. Nous sommes les défenseurs de nos nationaux, nous ne pouvons être les auxiliaires du prosélytisme. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Boni de Castellane, comme M. Denys Cochin, fait ressortir la qualité qui existe à son avis entre la politique de M. Combes et la politique de M. Delcassé.

L'orateur donne lecture d'un document dont le ministre conteste l'authenticité.

M. Chastenet pose au ministre des affaires étrangères sur la réponse que le gouvernement français compte faire à la circulaire de M. Roosevelt, président des Etats-Unis, relative à un nouveau congrès de La Haye.

M. Delcassé dit que l'idée a été accueillie avec joie en France. Il faut une entente préalable entre les nations, avant de rédiger un programme.

La Chambre décide de tenir séance demain à deux heures.

La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance de l'après-midi est présidée par M. H. Brisson.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

INTERPELLATION BRUNET

La Chambre reprend dès le début de la séance la discussion des interpellations sur les grèves de Marseille.

M. Louis Brunet, député de la Réunion, a la parole pour développer son interpellation qui vise particulièrement les compagnies subventionnées de navigation.

M. Louis Brunet: M. Thiery a eu le courage de prendre la défense des armateurs, victimes d'après lui des syndicats marseillais et de la complicité du gouvernement. Je rends hommage au dévouement des officiers qui commandent nos navires de commerce. Personne ne conteste leurs mérites et moins que tous autres les matelots qui sont à bord de ces navires.

La question n'est pas là. Il s'agit uniquement de savoir qui est responsable de la crise économique et sociale, de la crise finale que nous venons de traverser.

On a dit que les Compagnies voyaient rouge. Toute serait la cause de la cessation brusque du commerce à Marseille. M. Thiery et M. Charles-Roux ne craignent pas de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des dernières grèves.

Le gouvernement s'expliquera à cet égard. Quant à moi, dès que les indices de la marine et du commerce et leur ai demandé d'assurer les relations entre la mère patrie et les colonies.

J'ai fait observer à cette occasion que notre flotte de la mer des Indes était insuffisante et qu'il était urgent d'augmenter nos forces navales dans ces parages.

Les cahiers des charges dans les conventions passées avec les Compagnies (donnent au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour obliger ces et à exécuter leurs engagements. Les conditions des sanctions: réclament sur la subvention pour les retards, faculté de substituer des bâtiments lones par l'Etat à ceux des Compagnies, si celles-ci refusent d'assurer les services.

Le gouvernement, dans le cas de guerre ou de force majeure, est donc subitement armé et est responsable de cette crise redoutable? Ce sont les états-majors qui se sont entendus pour faire grève avec les armateurs.

M. Louis Brunet: A ce moment, le gouvernement annonce qu'il va prendre en main le service que les Compagnies refusaient de continuer. Aussitôt les capitaines et les armateurs menacent d'étendre la grève au Havre et autres ports, puis M. le président du conseil offre sa médiation. Les armateurs la repoussent et exigent qu'avant toute négociation, le gouvernement renonce au projet de loi qu'il avait préparé pour lancer les Compagnies à exécuter leurs engagements.

Telle est l'attitude des armateurs. Ils entendent dicter la loi aux pouvoirs publics. (Très bien à gauche.)

Si les états-majors ont continué à recevoir leurs traitements pendant la grève, c'est la preuve que ceux sont les armateurs qui les avaient poussés à la grève. C'était la grève des armateurs entendus avec l'armement. On voulait obliger les inscrits maritimes et les dockers à céder, en les faisant souffrir du chômage.

L'orateur parle ensuite de la grève des armateurs et indique que la responsabilité en retombe aux Compagnies de navigation.

M. Louis Brunet: Le ministre du commerce a alors rappelés aux Compagnies les obligations qui ressortaient pour elles du cahier des charges et les conséquences qu'entraînerait leur non-exécution. Ces cahiers des charges armateurs complètement le ministre. S'il a renoncé à une certaine partie des pénalités, il a peut-être de ce point de droit. Il a été trop bon à l'égard des Compagnies.

M. Louis Brunet termine en disant que c'est l'industrie générale de la France et des colonies qui sont frappés dans ces circonstances.

Les Compagnies, affirme-t-il, sont maîtresses du marché financier. Elles ont un caractère international. Elles n'ont pas de responsabilité. Elles sont anonymes. On se trouve en face d'une féodalité financière qui tient les capitaux et devant laquelle le gouvernement est obligé de s'incliner.

DISCOURS DE M. RIPERT

M. Ripert, député progressiste de Marseille, succède à M. Louis Brunet.

M. Ripert: J'ai demandé à interpellier le gouvernement non seulement sur les dernières grèves de Marseille, mais sur le mouvement général des grèves de France.

C'est tantôt sur un point, tantôt sur un autre que nous nous heurtons et nous nous heurtons. C'est un véritable tour de vis.

LA VIE LYONNAISE

Franco-Mouchard Crescent

L'agitation provoquée au lycée Ampère et dans les milieux universitaires par les révolutions de la presse sur le rôle du franco-mouchard Crescent est loin de se calmer. Une vive effervescence règne au lycée où le L. Crescent est mis en quarantaine, non seulement par la presque unanimité de ses collègues, mais encore par les élèves qui le manquent pas de lui marquer la piètre estime qu'ils professent pour ses qualités de « cassetteuse ».

Cette agitation s'est traduite, hier, par une vigoureuse manifestation à laquelle ont pris part plusieurs centaines d'élèves du lycée. La sortie des cours du matin avait déjà été particulièrement surveillée par la police. A 10 h., une cinquantaine d'agents en tenue ou en civil étaient embusqués dans les rues et dans les allées avoisinant le lycée.

C'est à la sortie des cours du soir que la manifestation s'est produite. Les manifestants étaient munis de casseroles — emblèmes symboliques — qu'ils portaient à la pointe de leurs cannes. Aux cris de : « Conspuez Crescent ! Conspuez Casseroles ! » ils ont fait le tour du lycée, puis se sont engagés dans les rues du centre où quelques boucanades se sont produites. Devant les bureaux du Rappel Républicain, ils ont acclamé l'armée et le drapeau, ainsi que le vaillant député Guyot de Ville-neuve; ils ont ensuite continué par la rue de la République et la place Bellecour où de nouvelles bagarres ont eu lieu. Quelques arrestations ont été opérées mais n'ont pas été maintenues.

A noter que les agents mirent une activité particulière à confisquer les casseroles symboliques. Sont ce des emblèmes défendus sous le régime de M. Combes et du L. Vadeкар ?

Au Grand Cercle Républicain

Il y avait belle et nombreuse assistance, jeudi dernier, 22 courant, à huit heures et demie du soir, dans les salons du Grand Cercle Républicain, où le distingué autant qu'aimable avocat M. Louis Reynaud, devait faire une conférence sur le sujet historique de la 13^e Briganade.

M. Martial Paugue, président, prend place au fauteuil, accompagné du conférencier et de M. Quinson et Liaudart. En quelques courtes phrases, il rappelle les services rendus à la cause républicaine par M. Louis Reynaud lors des dernières élections dans le 1^{er} arrondissement, et il émet l'espoir de le voir dans les élections futures reprendre encore la tête du mouvement. Puis, il lui donne la parole.

LA MUTUALITÉ MILITAIRE

Conférence au Palais de la Bourse Le sous-comité de Lyon de la Caisse de retraite des officiers de réserve et de l'armée territoriale avait organisé, dans la salle des réunions Industrielles du Palais de la Bourse, une grande conférence, faite par M. Duquaire, capitaine d'artillerie de territoriale, un militaire expérimenté et aussi un brillant orateur. Un grand nombre de dames ont assisté à la conférence et à la réunion et ont applaudi le conférencier après son brillant exposé de la mutualité militaire et de son rôle moral de l'officier.

LA FRANCE EST EN RÉALITÉ LE PAYS OÙ L'ON TRAVAILLE LE PLUS

M. Duquaire expose alors les avantages offerts par la loi de 1933 aux sociétés de secours mutuels. Il arrive aussi à la mutuelle militaire. Quel chemin parcouru depuis la circulaire du maréchal de Lattre en 1920, qui imposait à tout officier de faire partie d'une société civile, jusqu'à celle du 6 juin 1933, où le ministre de la guerre recommanda aux officiers de l'armée active de se faire inscrire à la Caisse de retraite des officiers de réserve et de l'armée territoriale. Cette société a 18 ans d'existence; elle compte aujourd'hui 1273 membres; elle est 200 pensions, dont 13 à des veuves. Le sous-comité de Lyon compte 143 membres, 3 membres honoraires, 2 membres donateurs et 2 retraités. Le capital de la société est de 998 694 francs, qui rapportent 40.000 francs d'intérêts.

En résumé tout officier, avec 5 francs d'inscription et 5 francs par mois de versement, peut obtenir, après quinze ans de versements et 55 d'âge, une pension de 10 à 20 francs de son versement total, placement merveilleux puisque 900 francs versés rapportent 225 francs de rente, alors que, dans la vie courante, à intérêts composés, ils ne donneraient que 34 fr. 15. On a tout donc souhaiter que tous les officiers de l'armée active se fassent inscrire à la société pour augmenter leur modique retraite, surtout si l'on songe que la veuve et les enfants mineurs bénéficient de la moitié de la retraite.

On a songé à la mutuelle militaire des soldats et à la réserve à l'étude; elle n'est pas insaisissable. Ce serait une transition toute naturelle entre les mutuelles scolaires et post-scolaires et les mutuelles d'adultes. On voudrait une mutuelle par corps; on aurait ainsi environ 100 000 mutualistes par an.

Aujourd'hui, c'est le rôle de l'officier de faire pénétrer la mutualité, l'esprit de travail et d'épargne dans l'armée; il faut que l'officier éducatif apprenne aux hommes, la pratique des vertus morales, dont la maxime s'étale sur nos drapeaux : « Honneur et Patrie ».

Toutte l'assistance applaudit la conférence que félicite le général Montagne, qui remet alors des diplômes à plusieurs mutualistes, MM. Duquaire, Bussery, Simonet, etc. « Congratulations qu'après cette brillante conférence de nombreux officiers s'inscrivent à la société de retraite de la réserve et de l'armée territoriale. »

Cour d'Assises du Rhône

Sixième journée

Dans la soirée du 27 juin, le sieur Boin Antoine, cultivateur à Saint-Diémer-aux-Monts-d'Or (Rhône), quittait, dans sa voiture, le quartier de Vaise pour regagner son domicile. Sur la route, il s'arrêtait dans le café Fillette, rue de Saint-Cyr, 33, puis dans l'établissement Ledion au 80 de la même rue. Là, il fut en compagnie de deux des accusés Blanc et Barbin, et, en leur présence, solda les consommations. Il remonta ensuite dans sa voiture pour regagner Saint-Diémer-aux-Monts-d'Or par le chemin des Besses. Au premier tournant, de ce chemin, il fut attaqué par plusieurs individus qui le jetèrent à bas de sa voiture, le rouèrent de coups et lui enlevèrent son portefeuille contenant 45 francs. Les agresseurs n'étaient autre que Blanc et Barbin qui, à ce moment apparemment, buvaient avec Boin, et un sieur Clavier qui se trouvait dans le même café, et avait échangé avec les deux autres des signes significatifs. Un quatrième individu fut également soupçonné, mais bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Leur crime accompli, Blanc, Barbin et Clavier se rendaient dans une maison publique de Vaise et y soldaient leurs dépenses avec les produits du vol. Ils les soldaient avec des pièces de 20 francs, ce qui parut anormal. Ce fait et ceux qui précèdent amenèrent leur arrestation, malgré leurs dénégations énergiques. Au cours de l'Instruction, ils nièrent avoir eu des fermiers; ce fut au milieu, à l'audience, deux d'entre eux, Blanc et Barbin, font des aveux complets.

Tous trois sont des repris de justice, plusieurs fois condamnés déjà. Les renseignements recueillis sur leur compte sont mauvais. Ils comparaisaient sous l'inculpation de vol, avec ces circonstances que le vol a été commis la nuit, par plusieurs personnes, sur un chemin public, à l'aide de violences, lesdites violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions.

M. Dagallier, avocat général, demanda un verdict sévère pour Clavier, qui lui, n'a pas fait d'aveux.

M. Marty sollicite l'acquiescement par et simple, après lui, M. Jay pour Barbin et M. J. Tourret pour Blanc, s'agissant en raison de la franchise de leurs clients, toute l'indulgence du jury, et l'écart des circonstances aggravantes.

Le jury rapporte un verdict négatif pour Clavier, affirmatif avec circonstances atténuantes pour Blanc et Barbin. Ces deux derniers ont en conséquence été condamnés à six ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

NOUVEAU THÉÂTRE

Il est bien dommage que le public ne soit pas venu en plus grand nombre pour applaudir les brillants artistes de l'Opéra qui étaient hier nos hôtes. Le grand concert vocal auquel il nous a été donné d'assister a été des plus brillants. Mlle Amélie Loventz, soprano de l'Opéra, est le vrai type de la Parisienne spirituelle et distinguée. Douée d'un organe de qualité supérieure et d'une flexibilité étonnante, elle ajoute à ces facultés naturelles celles de la grâce et du charme.

Mme Marguerite de Gérisalod est un éminent contralto, type le plus accompli de la cantatrice classique. C'est la science et le goût qui ont permis à cette artiste de se perfectionner à un tel point.

CAVEAU LYONNAIS

Le Caveau Lyonnais donnait, mardi 26 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans les vastes salons Bernier et Millet, place Bellecour, une importante séance, à l'occasion de la réception en qualité de sociétaires de Mme Jane Joye, Marie Monnier, Jean Bach-Sisley et Grignon-Paintré.

Lyonnais, énumérant avec force éloges leurs talents respectifs. M. Jean Bach-Sisley, en un discours aussi spirituel que de bon goût, parla du Caveau, « œuvre d'art et de fraternité », et dit le zèle de ses membres et de son cher président. Elle remercia pour l'accueil si pathétique qui leur est fait, pour la joie que toutes ressentent et pour l'estime qu'on leur témoigne en cette solennelle circonstance.

Après le poète Jean-Bach Sisley, M. Grignon-Paintré, délicieuse poésie « La seure de la Muse », dédiée à Mme Grignon-Paintré.

Nous entendons ensuite tout un concert de chansons exquises dues à M. Camille Roy, à M. Piot, à M. Octave Justice, à Mme Antoine Bossu, à Jean Bach-Sisley, des poèmes du vicomte de Borani, à Edmond Rostand, d'Alfred de Musset admirablement déclamés par Mme Grignon-Paintré; des additions de harpe par Mme Monnier, et de violoncelle par Mme Jane Joye, toutes couvertes chaleureusement applaudies.

Parmi les interprètes de chants signalons MM. Cyrille Perret, Chardiny, Danvert, Beyle de l'Opéra, Gustave Gerbaud, Chapuis, de Clavière, Drevet, Miles Monnier et Jane Joye, qui ont recueilli des moissons de bravos mérités.

L'assistance, nous l'avons dit, était nombreuse. Nous notons au hasard du bloc M. Molard, M. le docteur Chapout et Mme, M. Cabaud, secrétaire général du Crédit Lyonnais; M. Charles Darançon, directeur des séjours de la Ville Lyonnaise; M. M. et Mme Grignone; M. Larkin, officier d'administration de 1^{re} classe et Mme; Mme Allardieux, M. L. Chavakis et Mme; M. Gamba et Mme, M. et Mme Cabanis, Mme et Mlle Brun, Mlle Thoux, etc.

En résumé, public de choix, auditions exquises, poètes admirables, interprétation parfaite, telle est notre opinion sur cette soirée qui ne s'est terminée qu'au moment où le cadran de la Charité égrenait mélancolement les douze coups de minuit sous un ciel noir et pluvieux.

Et nous gagnons notre domicile avec la joie de penser que Lyon a gardé religieusement le culte des beaux vers et des choses artistiques. J. M.

CHRONIQUE

Concours. — Le préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur, donne avis qu'il a décidé de M. le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, un concours pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures aura lieu le 20 mars 1935.

Les demandes d'admission seront reçues au ministère du Commerce jusqu'à 6 février 1935. Le candidat assermenté chargé de faire subir aux candidats l'examen médical, est M. le docteur Rebatal, 7, quai de l'Hôpital, à Lyon.

Des exemplaires du programme de l'examen sont déposés à la préfecture (division de police, 3 bureaux) et à la sous-préfecture de Villefranche.

La solidarité scolaire du 11^e arrondissement. — Nous rappelons à nos lecteurs que les dernières cartes pour la fédération de la solidarité scolaire du 11^e arrondissement (Œuvre des Enfants à la montagne, se trouvent en vente, 38, rue Victor-Hugo, chez M. Farges, philatéliste, et librairie Rubin, 6, place Bellecour.

Nous rappelons encore que le Cercle Pierre-Dupont s'est chargé gracieusement de toute la partie artistique et littéraire du programme. C'est le grand succès assuré.

La fête aura lieu demain dimanche, à 2 heures de l'après-midi, salons Monnier, Berzier et Millet successeurs, 6, place Bellecour.

Construction d'un groupe scolaire au 11^e arrondissement. — L'administration municipale poursuit en ce moment une enquête d'utilité publique pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Martinière, entre les rues Sergent-Blandan, Tourret, Bouteille et Parelle.

Le four crématoire de Lyon. — On lit dans le rapport de la commission du budget du conseil municipal de Lyon: « La commission du budget a interrogé l'administration sur la question, depuis longtemps en suspens, de la construction d'un four crématoire. « A raison des résultats défectueux donnés jusqu'à présent par les appareils en usage à Paris et dans d'autres villes, l'administration est d'avis d'attendre le perfectionnement des appareils existants ou l'invention de nouveaux appareils, pour engager cette entreprise. »

L'aveu était bon à noter, que jusqu'à présent, aucun four crématoire ne donne satisfaction.

Association professionnelle des Sténographes lyonnais. — Réunion générale aujourd'hui samedi à 8 h. 1/2 précises, au siège, café Mars, 1, place de l'Hôpital.

Chemin du Vinatier, le cheval qui conduisait le char à bancs habitait et entraînait dans sa chute, le véhicule qui se confondait aux jambes et au ventre.

Après un pansement reçu dans un café voisin, Mme Jaquet a été reconduite à son domicile.

Quartier brûlé. — M. Emile Vachez, 27 ans, ouvrier teinturier aux Charpenne, était occupé à faire du matin à préparer un bain de toilette, lorsque le gaz s'est retiré d'un seul coup. Le malheureux reçut le liquide bouillant sur le pied droit qui fut gravement brûlé.

Après pansement sommaire, l'ouvrier a été transporté à son domicile, rue des Chanéas.

TRIBUNE POLITIQUE

Action Libérale Populaire. — Le comité régional lyonnais tiendra le mardi 29 courant son congrès semestriel d'hiver. A cette occasion, un banquet, sous la présidence de M. de Galhard-Bancel, député de Tournon, membre du comité directeur, réunira à midi, hôtel Bayard, les délégués de tous les départements de la région.

Les adhérents de Lyon qui voudraient y prendre part pourront retirer leur carte placée des Jacobins n° 9.

Groupes Républicains Nationaux. — Ce soir, à 8 h. 1/2, permanence au local, 15, rue Centrale.

Concours de manille. Plusieurs prix de réclame seront attribués aux champions. Jeux divers. Concert.

G. R. M. — Ce soir samedi, réunion de la commission des fêtes.

Cercle Léon Cambetta. — Ce soir, réunion au local habituel. Prière d'être très exact.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Le Régiment, le célèbre drame de Jules Mary qui a obtenu déjà tant de succès, nous sera joué et sera joué encore dans ce soir, sera joué demain en matinée et demain soir.

La mise en scène en est des plus soignées et le tableau de Détails, le Réve, dans la fidèle reproduction est due au peintre Jean Génat, sera représenté avec une exactitude parfaite.

On peut louer ses places pour ces représentations.

Casino-Kursaal. — On a pris l'habitude de vanter les music-hall parisiens; c'est un snobisme auquel se laissent prendre facilement les naïfs provinciaux. Cependant, nous voudrions bien savoir quel des concerts de la capitale pourrait montrer une exactitude aussi dédaignant, aussi varié que celui qui est donné chaque soir au Casino-Kursaal.

Berlin, l'homme prêt; Lidia, la jolie chanteuse; Laforgue, le bon comique; la troupe Pichot, les Fessier, les Urtier, les Urtier.

Dimanche, une grande matinée de famille sera donnée à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Mardi, mercredi et jeudi prochain trois représentations extraordinaires avec la Loïe Fuller, dans ses nouvelles danses du feu.

Concert de l'Horloge. — Ce soir, et demain dimanche, en matinée et en soirée, trois représentations de *Les Femmes à la joyeuse pièce* à spectacle dont le succès a été colossal. Il y aura grande affluence pour applaudir Mme Seivane, de la Cigale de Paris; MM. Rivals, Mentor et toute la troupe.

Le cheval qui conduisait le char à bancs habitait et entraînait dans sa chute, le véhicule qui se confondait aux jambes et au ventre.

Après un pansement reçu dans un café voisin, Mme Jaquet a été reconduite à son domicile.

Quartier brûlé. — M. Emile Vachez, 27 ans, ouvrier teinturier aux Charpenne, était occupé à faire du matin à préparer un bain de toilette, lorsque le gaz s'est retiré d'un seul coup. Le malheureux reçut le liquide bouillant sur le pied droit qui fut gravement brûlé.

Après pansement sommaire, l'ouvrier a été transporté à son domicile, rue des Chanéas.

TRIBUNE POLITIQUE

Action Libérale Populaire. — Le comité régional lyonnais tiendra le mardi 29 courant son congrès semestriel d'hiver. A cette occasion, un banquet, sous la présidence de M. de Galhard-Bancel, député de Tournon, membre du comité directeur, réunira à midi, hôtel Bayard, les délégués de tous les départements de la région.

Les adhérents de Lyon qui voudraient y prendre part pourront retirer leur carte placée des Jacobins n° 9.

Groupes Républicains Nationaux. — Ce soir, à 8 h. 1/2, permanence au local, 15, rue Centrale.

Concours de manille. Plusieurs prix de réclame seront attribués aux champions. Jeux divers. Concert.

G. R. M. — Ce soir samedi, réunion de la commission des fêtes.

Cercle Léon Cambetta. — Ce soir, réunion au local habituel. Prière d'être très exact.

COURRIER DES SPECTACLES

Nouveau-Théâtre. — Le Régiment, le célèbre drame de Jules Mary qui a obtenu déjà tant de succès, nous sera joué et sera joué encore dans ce soir, sera joué demain en matinée et demain soir.

La mise en scène en est des plus soignées et le tableau de Détails, le Réve, dans la fidèle reproduction est due au peintre Jean Génat, sera représenté avec une exactitude parfaite.

On peut louer ses places pour ces représentations.

Casino-Kursaal. — On a pris l'habitude de vanter les music-hall parisiens; c'est un snobisme auquel se laissent prendre facilement les naïfs provinciaux. Cependant, nous voudrions bien savoir quel des concerts de la capitale pourrait montrer une exactitude aussi dédaignant, aussi varié que celui qui est donné chaque soir au Casino-Kursaal.

Berlin, l'homme prêt; Lidia, la jolie chanteuse; Laforgue, le bon comique; la troupe Pichot, les Fessier, les Urtier, les Urtier.

Dimanche, une grande matinée de famille sera donnée à 1 h. 1/2 de l'après-midi.

Mardi, mercredi et jeudi prochain trois représentations extraordinaires avec la Loïe Fuller, dans ses nouvelles danses du feu.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Jeune homme, 16 ans, désire emploi de préférence chez papeter. Bonnes références. S'adr. bureau du journal.

LE FERMENT DE RAISINS

devant la médecine Depuis que le Ferment de Raisins du professeur Jacquemin est entré par la grande porte de la thérapeutique moderne dans le traitement des affections diverses et notamment du Rhumatisme, des maladies de la Peau et du Sang, de l'Estomac et du Diabète, plus de 80.000 sujets ont été traités et guéris. C'est le plus beau fleuron dont puisse s'enorgueillir l'illustre savant de Malzéville, qui, déjà, avait à l'actif de son Insitut vingt et un brevets, pris en France et à l'étranger, protégeant ses découvertes tant en chimie pure, chimie industrielle que pour ses procédés de brassicologie, vinification, distillation des alcools, etc., où dernièrement encore l'Exposition internationale de Vienne lui décernait le grand prix.

La découverte du savant naacéen lui avait valu l'honneur de la discussion publique à l'Académie de Médecine, et parmi les milliers d'observations médicales élogieuses, reçues à Malzéville, citons quatre autres celle de :

MM. les docteurs Gaillard, La Tronche, Monmarçon, Paris, Faure, Loubens, Capelle, Paris, Liégeois, Ballême, Bernard, Harreville, De Labarthe, Toulouse, Moulin, Paris, Laborde, La Palisse, Guépin, Verdun, Carillon, Banyuls, Level, Comrey, Capelle, Paris, Weiss, St-Denis Paris, Bonne, La Mure, Penot, Beliac, Melings, prétre à Morigny, Ayano, San Sebastian, Lefebvre, Besançon, Delacroix, Devançon, Patry, Cherchell, Fernand-Durville, Paris, Eury, Charmes, Deschamps, Montigny, Chevalier, Laval, Capelle, Paris, Bohague, Arras, Tauvans, Le Luci, Sicaud, Eymet, Canool, Istres, Lecomte, Mayet, Roux, Marseille, Pelli, Naples, Lacotte, Senonches, Fayolle, Plombières, Briot, Chausson (Jura), Turpin, Magny-Cours, Carboneir, Chambéry, Fontaine, Sillé le-Guillaume, Balme, Malzéville, Durand, Paris, Bursaux, Dormans, Lepout, Abbeville, Baude, Grisy-Suisnes, Saint-Armand, Romans.

Huit colonnes de notre journal suffiraient à peine à mentionner les noms de tous les médecins qui ont employé avec succès le Ferment de Jacquemin.

Aux malades de profiter des indications précieuses que nous leur donnons : la guérison de leur mal est à leur portée. Docteur MONTIGNY.

AUX MALADES. — On ne saurait trop engager les malades à se mettre en garde contre les produits de la pharmacopée préconisée sous le nom de Ferment de raisins dans lesquels la levure de raisins fait tout, cent défaut, ou se trouve sous une forme affaiblie, dont l'efficacité est par conséquent nulle. Nous rappelons que la fabrication du vrai ferment de raisins sous forme active, nécessite une installation considérable, des appareils modernes et perfectionnés que seul possède l'Institut de Recherches scientifiques et industrielles de Malzéville (Fondation G. Jacquemin).

Pour tous renseignements, écrire à M. le Professeur Jacquemin, Institut de Recherches scientifiques, à Malzéville, près Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui, sur demande, enverra gratuitement une brochure contenant la communication à l'Académie de Médecine et de nombreuses observations sur des cas particuliers. Dans un but de vulgarisation humanitaire, l'Institut Jacquemin enverra le Ferment de Raisins franco de port et d'emballage.

DEMANDEZ PARTOUT Elixir de Bon-Secours Souverain dans les Syncopes, Faiblesses, Maux de cœur, Indigestions, Refroidissements et dans les nombreux autres cas particuliers. Flacons de 2, 3, 4 et 5 fr. Bien exiger la marque Elixir de Bon-Secours, refusé toute substitution. Dépôt général: Ph. Ch. Reibel, route de Vienne-Lyon.

SPECTACLES ET CONCERTS GRAND-THEATRE. — Ce soir, à 8 heures, l'Arctique. THEATRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 h. 1/2, Les Cambrioteurs de Paris. NOUVEAU-THÉÂTRE. — Ce soir, premier du Régiment, drame militaire de Jules Mary. Demain en matinée et le soir même spectacle CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

CONCERT DE L'HORLOGE. — Tous les soirs à 8 heures les représentations de *Ah! les Femmes à la joyeuse pièce* de M. de Galhard-Bancel. Demain en matinée et le soir même spectacle. CASINO-KURSAAI. — Aujourd'hui à 8 h. 1/4 spectacles variés. Nombreuses attractions. Laforgue, Bertin, Lidia, etc...

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and production statistics.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including stock prices and interest rates.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information and news, including reports on international markets.

Chemin de fer d'Andalous

Table of railway schedules and fares for the Andalusian railway.

Advertisement for the Valenciennes lottery, featuring large numbers and promotional text.

Advertisement for 'Société de Publicité Artistique et Commerciale', offering advertising services.

Advertisement for 'Photographes', offering photographic services.

Advertisement for 'Loterie Tombola', a lottery game with various prizes.

Advertisement for 'Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée', detailing travel routes and fares.

Advertisement for 'Afficheur des Spectacles et Concerts', listing theatrical performances.

Advertisement for 'Vers et Convulsions', a medical or health-related product.

Advertisement for 'La Figatine', a food or beverage product.

Advertisement for 'H. Baughe & Cie', a company with various services.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas', offering clothing and accessories.

Advertisement for 'Le Rappel Republicain' newspaper, including subscription information.

Advertisement for 'Les Nuits Rouges' by Jules Mary, a literary work.

Continuation of the 'Les Nuits Rouges' story, featuring characters like Robert and Lucie.

Continuation of the 'Les Nuits Rouges' story, detailing the plot and character interactions.